

VILLE DE HOUILLES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2010

Le vingt quatre juin deux mille dix, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Houilles s'est réuni salle du Conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre JOLY, Maire de Houilles, Vice-Président du Conseil général des Yvelines (convocation distribuée le 18 juin 2010, affichage effectué le 18 juin 2010).

Etaient présents :

M. Alexandre JOLY, Maire, MmeMontserrat LEBLANC, M. Jean-Louis REVERT (arrivé à 20h40), Mme Sylvie AID-ANCELIN, M. Thierry MICOR, Mme Nicole ADATO-PEQUIGNOT, M. Michel MOSSANT, Mme Isabelle FLOUR, M. Bernard DUCLOS, Mme Ingrid CAVRET, M. Christophe GOUT, Mme Régine BENKO, M. Alain MOYON, Mme Marie-Michèle HAMON, M. François HEURTEL, Mme Monique DUFOURNY, M. Grégory LECLERC, Mme Valérie DOUCE, M. Jean-Pierre GARNIER, Mme Paule DANG, M. Jean-Patrick WUERTZ, Mme Marie-France BREGUET, MM. Patrick CADIOU (arrivé à 20h40), Gilles GRAPINET, Mme Frédy BAILLY, MM. Laurent CADIOT, Florian BOHÈME, Mme Nicole ABARRATEGUI, M. Janick GIROUX (arrivé à 20h40), Mme Christelle DO THANH

Etaient représentés par procuration :

Mlle Célia CHAUFFRAY..... par M. Christophe GOUT
Mme Bertille HURARD..... par Mme Sylvie AID-ANCELIN
M. Bruno COMBY..... par Mme Christelle DO THANH

Etaient absents excusés :

M. Claude BOIVIN
M. Carlos LOPES

Secrétaire de séance :

Mme Ingrid CAVRET

I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MAI 2010

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Bohème, le procès-verbal de la séance du 27 mai 2010 est adopté par **30 voix pour** (ID C [28], PAO [2]) et **3 voix contre** (HVRE [3]).

II- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Messieurs Bohême, Giroux et Micor, Monsieur le Maire passe aux questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

III- QUESTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

III.1 -ADMINISTRATION GENERALE - Communication du rapport annuel 2009 portant sur l'activité de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine (CCBS) (Rapporteur Monsieur le Maire)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Bohême, le Conseil municipal **prend acte** du rapport sur l'activité 2009 de la CCBS.

III.2 -FINANCES – Ville – Compte de gestion 2009 (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** le compte de Gestion Ville, exercice 2009, dressé par le receveur.

III.3 -FINANCES – Ville – Compte administratif 2009 (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Madame Montserrat Leblanc est élue présidente de séance à l'unanimité. Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal, Monsieur Michel Mossant présente le Compte administratif 2009 et après interventions de Monsieur Bohême, de Madame Leblanc, de Monsieur Mossant, de Madame Do Thanh et de Monsieur Giroux, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'approuver le Compte administratif 2009 de la Ville présenté au Conseil municipal.

III.4 -FINANCES – Ville – Affectation du résultat du compte administratif 2009 (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Le Conseil municipal affecte à l'**unanimité** les résultats du Compte administratif 2009 pour la Ville comme suit :

- Excédent de la section de fonctionnement à affecter au financement de la section d'investissement 10 021 905,46 €
 - Excédent de la section de fonctionnement à affecter au financement de la section de fonctionnement 3 668 767,69 €
- Ces opérations seront intégrées au budget supplémentaire de l'exercice 2010.

III.5 -FINANCES – Ville – Vote du budget supplémentaire 2010 (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Monsieur Bohême, de Madame Do Thanh et de Monsieur Mossant, le Conseil municipal adopte le budget supplémentaire 2010 pour la Ville, par **28 voix pour** (ID C [28]), **5 voix contre** (HVRE [3] et PAO [2]). Ce budget porte sur un montant total de 16 383 618,46 € se répartissant comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 3 861 641,69 €
- pour la section d'investissement : 12 521 976,77 €

III.6 -FINANCES – Assainissement – Exercice 2010 – Décision modificative n° 1 (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la décision modificative n° 1 pour l'assainissement équilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de 47 300 €.

III.7 -BATIMENT – Aménagement de la Maison "Robert Chesnoy" 36 rue Proudhon en local associatif – Avenant n° 1 aux lots n° 2 : Menuiseries extérieures PVC et menuiseries intérieures bois et faux plafonds et n° 3: serrurerie, garde corps, clôture – Avenant n° 2 au lot n° 4 : Electricité, courants faibles et courants forts (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants suivants :

- un avenant n°1 au marché d'aménagement d'un pavillon au 36 rue Proudhon en local associatif avec la Société MAP – 3 rue des Eparges – 78800 Houilles, pour le lot n°2 – Menuiseries extérieures PVC et menuiseries intérieures bois et faux plafonds ;
- un avenant n°1 au marché d'aménagement d'un pavillon au 36 rue Proudhon en local associatif avec la Société MULTICLO – rue Léo Lagrange – 27950 Saint Marcel, pour le lot n°3 – Serrurerie, garde corps, clôture ;
- un avenant n°2 au marché d'aménagement d'un pavillon au 36 rue Proudhon en local associatif avec la Société BALAS MAHEY – Parc d'Activités des Rives de Seine – 10-12 rue Pierre Nicolau – 93583 Saint Ouen cedex.

III.8 -BATIMENT – Travaux d'extension du Gymnase Jean Guimier – Avenants n° 1 aux lots n° 5 – n° 6 – n° 7 – n° 9 et n° 14 – Avenants n° 2 aux lots n° 1 – n° 3 et n° 17 (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants suivants au marché de travaux d'extension du Gymnase Jean Guimier avec :

- la société S.N.R.B. – 23 rue du Plessis – 95120 Ermont pour le lot n° 1 – Gros œuvre d'un montant de 8 551,50 € H.T. Le montant du marché passe donc de 814 223 € H.T à 822 774,50 € H.T. (options comprises),
- la société R.C.B.E. – 58 Chemin des Bœufs – 95540 Mery sur Oise pour le lot n° 3 – Couverture d'un montant en moins value de 2 272,35 € H.T. Le montant du marché passe donc de 253 029,24 € H.T. à 250 756,89 € H.T. (options comprises),
- la société MAP – 3 rue des Eparges – 78800 Houilles pour le lot n° 5 – menuiserie extérieure d'un montant en moins value de 2 048 € H.T. Le montant du marché passe donc de 126 472 € H.T. à 124 424 € H.T.,
- la société NORMEN – BP 102 – 27091 Evreux pour le lot n° 6 – menuiserie intérieure – bardage extérieur d'un montant de 4 000,50 € H.T. Le montant du marché passe donc de 178 745,24 € H.T. à 182 745,74 € H.T. (options comprises),
- la société SERRURERIE MODERNE – 2-4 rue Condorcet – 95150 Taverny pour le lot n° 7 – métallerie d'un montant de 4 092 € H.T. Le montant du marché passe donc de 102 279 € H.T. à 106 371 € H.T. (options comprises),
- la société GRIF – ZI du petit parc – 78920 Ecquevilly pour le lot n° 9 – revêtements carrelés d'un montant de 280 € H.T. Le montant du marché passe donc de 36 413,74 € H.T. à 36 693,74 € H.T. (options comprises),
- la société GSE – 43 rue Auguste Lenoir – 95370 Montigny les Cormeilles pour le lot n° 14 – électricité courants forts – courants faibles d'un montant de 1 492,97 € H.T. Le montant du marché passe donc de 129 409,27 € H.T. à 130 902,24 € H.T. (options comprises),
- la Société BATI OUEST – 2 rue de la pâture – 78420 Carrières sur Seine pour le lot n° 17 – VRD Espaces verts d'un montant de 7 475 € H.T. Le montant du marché - passe donc de 198 314 € H.T. à 205 789 € H.T. (options comprises).

III.9 -BATIMENT – Demande d'autorisation d'urbanisme pour travaux d'aménagement et de changement d'usage des locaux du trésor public situés place Michelet (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Bohême et Giroux, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, les demandes d'autorisation d'urbanisme liées à l'opération de travaux d'aménagement et de changement d'usage des locaux du Trésor Public situés place Michelet.

III.10 - BATIMENT – Demande d'autorisation d'urbanisme pour travaux de mise en conformité et de changement d'affectation des locaux situés 24 rue Thiers en établissement recevant du public ERP (Locaux Tady) (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Bohême et Giroux, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, les demandes d'autorisation d'urbanisme liées à l'opération de travaux de mise en conformité et de changement d'affectation des locaux situés 24 rue Thiers.

III.11 - ENVIRONNEMENT – Marché de nettoyage de la Ville – Avenant n° 3 au marché passé avec la Société COVED (Rapporteur Madame Nicole Adato-Péquignot)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Giroux, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n° 3 au marché de nettoyage de la ville avec la Société COVED - 1 avenue Eugène Freyssinet – 78064 Saint Quentin en Yvelines, à compter du 25 juillet 2010 et ce jusqu'au 24 octobre 2010, pour un montant maximum estimé à 258 215,67 € T.T.C. afin d'éviter une rupture dans la continuité du service, le marché arrivant à expiration le 24 juillet 2010 et devant être relancé.

III.12 - ENSEIGNEMENT- Avenant n° 7 au contrat avec la société AUTOCARS BOUCHARD fixant les conditions de fonctionnement des "services spéciaux de transports publics routiers réservés aux élèves" pour la période du 8 mars au 2 juillet 2010 (Rapporteur Monsieur Jean-Louis Revert)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 7 au contrat passé avec la société AUTOCARS BOUCHARD fixant les conditions de fonctionnement des « services spéciaux de transports routiers réservés aux élèves » du 8 mars au 2 juillet 2010.

IV. QUESTIONS ORALES :

1. Question orale du groupe "Houilles, la Ville à Réussir Ensemble" au sujet des missions de la Police Municipale

Monsieur le Maire,

Au début du mois de juin une importante opération de contrôle de validité des titres de transports a été effectuée à la gare de Houilles/Carrières-sur-Seine.

Ces contrôles réalisés par des agents assermentés de la SNCF (contrôleurEs) ainsi que la Police ferroviaire et la Police nationale ne concernent normalement pas les affaires municipales, mais à notre grande surprise, deux PolicierEs municipaux étaient aussi présentEs lors de cette opération de contrôle.

Il nous apparaît utile de préciser que cette opération a été conduite dans l'enceinte même la gare et non sur la voie publique.

Après avoir consulté « le plan national pour la sécurisation des transports », que vous connaissez puisqu'il a été présenté par M. Brice Hortefeux (Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales) à la mairie de Houilles le 16 avril dernier, nous n'avons pas trouvé d'information concernant l'action des polices municipales dans les transports en commun.

En tant que Maire et ayant la responsabilité de la police municipale, pouvez-vous nous expliquer en quoi la présence de la Police municipale est-elle nécessaire lors d'une opération de contrôle de validité des titres de transports ?

Enfin le site internet de la ville indique dans un article du 04.08.2005 que : « quatre gardiens de police municipale assurent la sécurité dans la ville en complément de la police nationale. Leurs priorités sont : la sécurité lors des fêtes et cérémonies de la ville, les sorties des écoles... (...) Quatre agents de stationnement renforcent l'équipe et assurent le contrôle du stationnement payant sur la ville. »

Pouvez-vous donc nous indiquer quelles sont les missions de la Police municipale, leurs amplitudes horaires d'actions sur la voie publique, notamment en soirée ou la nuit ?

En vous remerciant de votre réponse.

Réponse de Monsieur le Maire

Chers collègues,

La Police municipale de Houilles comme la plupart des polices municipales de France travaille en partenariat avec la Police nationale, la Surveillance générale de la SNCF (Police ferroviaire) et les transporteurs comme Véolia Transport. La Police municipale de Poissy par exemple assure la sécurisation de la fermeture de la gare chaque nuit.

Nous avons un partenariat informel avec la Police ferroviaire qui permet aux agents de la Police municipale d'effectuer des stages de formation d'une semaine, comme en mai dernier, au sein de la Police ferroviaire de la SNCF.

Lors de la dernière réunion du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, le 15 avril 2010, j'ai eu l'occasion de rappeler le travail réalisé ponctuellement avec efficacité par la Police municipale en relation avec la SNCF et les transporteurs pour assurer la Sécurisation des transports en commun. Cet objectif correspond d'ailleurs à la fiche action n°9 du Contrat Local de Sécurité de Houilles.

Je vous rappelle que la convention de coordination entre la Police municipale de Houilles et les forces de sécurité de l'Etat prévoit que des missions exceptionnelles (contrôles routiers, de bars et d'identité, des actions de sécurisation et des actions de prévention) peuvent être effectuées en commun entre les deux polices, avec l'accord du Maire, sous l'autorité fonctionnelle du Chef de circonscription de sécurité publique, c'est à dire notre Commissaire de Police.

L'opération du 1^{er} juin 2010 à la gare SNCF a été faite à la demande du Commissaire de Houilles dans ce cadre conventionnel. Elle s'est déroulée pour la Police municipale de 17 heures à 19 heures après le point école. Cette opération de police a permis à la SNCF de contrôler en toute sécurité plus de 10 000 voyageurs et de verbaliser 168 infractions. Les agents de la Police municipale peuvent être amenés à accompagner une personne contrôlée, non munie d'une pièce d'identité, au commissariat pour une vérification d'identité. La présence conjointe de la Police nationale et de la Police municipale le 1^{er} juin dernier a permis l'arrestation en flagrant délit de l'agresseur du vendeur du magasin Relay de la gare.

La Police municipale de Houilles est une police de proximité et de médiation dont l'action est complémentaire d'une partie des actions menées par M. le Commissaire et ses fonctionnaires de police. Ses effectifs se composent de 5 agents de police municipale, 5 agents de surveillance de la voie publique et une secrétaire. Elle agit directement sur le terrain auprès des habitants du lundi au mardi et du jeudi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le mercredi et samedi de 8h00 à 15h00. L'une de ses missions est la sécurité des sorties d'écoles et de la voie publique. Elle intervient ponctuellement pour assurer la sécurité de manifestations publiques le soir et le week-end. Enfin je souligne qu'en 2009, notre Police municipale a réalisé 4 590 interventions dans l'année au service de nos concitoyens.

J'espère là avoir répondu assez largement à vos interrogations.

2. Question orale du groupe "Houilles, la Ville à Réussir Ensemble" au sujet du Conservatoire municipal de musique

Monsieur le Maire,

Il y a un an nous apprenions que la Municipalité avait le projet de réaliser un nouveau bâtiment pour accueillir le Conservatoire municipale de Musique et vous nous aviez communiqué alors les premiers éléments de ce projet. Etant d'accord sur le fond du dossier et sur l'urgence pour la commune de se doter d'un nouvel équipement pour la musique, nous avons voté « POUR » cette proposition.

Un an après de nombreuses personnes fréquentant le Conservatoire demandent des informations sur l'état d'avancement de ce projet. Nous comprenons l'impatience de ces personnes car faut-il le rappeler, cela fait maintenant 7 ans que les cours se déroulent dans des bâtiments préfabriqués.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous pensons qu'il serait souhaitable que vous donniez à vos administrés, et au Conseil municipal par la même occasion, des éléments de réponse sur l'état d'avancement de ce dossier, ce dont nous vous remercions à l'avance.

D'autre part, s'agissant de la démolition fin 2010 des bâtiments situés rue Zamenhoff abritant actuellement le Vestiaire Ovillois et l'Épicerie Sociale mais aussi l'Auditorium de Musique indispensable pour les répétitions et auditions, quelles seront donc les solutions proposées pour le remplacement de ce dernier en attendant la livraison du bâtiment définitif.

A cette occasion, et nous le savons vous n'êtes pas responsable de ce fait, nous nous permettons de faire remarquer qu'il est dommage d'avoir livré à un aménageur privé des bâtiments communaux non dénués de charme mais surtout représentant un pan de l'histoire de Houilles. Une convention avec l'aménageur aurait pu être passée, permettant de conserver le caractère historique de ces bâtiments.

Réponse de Monsieur le Maire

Chers Collègues,

Il ne vous a pas échappé que les problèmes rencontrés au conservatoire n'ont pas été prévus puisque nous les avons subis. Nous ne pensions pas devoir refaire un conservatoire. Nous avons pris toutes les mesures conservatoires pour que les cours puissent perdurer. Nous étions obligés d'attendre le bon moment pour pouvoir financer l'ensemble de ce projet.

Les élèves du Conservatoire, les Ovillois et la Municipalité attendent donc avec impatience l'ouverture du nouveau conservatoire municipal de musique et de danse. Ce nouveau bâtiment moderne et spacieux, conçu par le cabinet d'architecture IDA Concept, permettra de les accueillir dans des conditions optimales au début de l'année 2012.

Je tiens à rappeler que plusieurs réunions d'information ont régulièrement été organisées par la municipalité, la dernière en juillet 2009, et que des courriers d'information ont été adressés aux utilisateurs de cet équipement municipal au printemps 2009. Nous avons déjà publié 7 articles sur le nouveau Conservatoire et d'autres viendront.

Je souligne que ce beau projet culturel d'environ 3,7 M€ HT a été réalisé en concertation avec les personnes qui utilisent ou travaillent au conservatoire. Plusieurs directions municipales travaillent ensemble sur ce dossier complexe.

L'appel d'offres sera lancé prochainement. Le permis de construire devrait être délivré en septembre et les travaux débuter en octobre 2010. Un panneau d'information sera prochainement installé rue Gambetta sur le site du futur bâtiment du conservatoire.

J'aurai naturellement l'occasion dans les prochains mois d'évoquer à nouveau ce dossier en séance du conseil municipal tout comme je le fais aux réunions de quartier.

Concernant les utilisateurs des bâtiments situés rue du Docteur Zamenhof, le Vestiaire Ovillois et l'Epicierie Sociale seront relogés provisoirement dans les locaux municipaux situés dans l'ancienne trésorerie place Michelet. Quant à l'Auditorium de musique, il sera installé temporairement dans les locaux de la Ville situés 24 rue Thiers.

Je tiens à rappeler que ces bâtiments étaient voués à la démolition depuis 20 ans dans le cadre du périmètre de la ZAC du quartier de l'Eglise. Ils ne sont ni classés, ni protégés, ni considérés comme remarquables au Plan d'Occupation des Sols. Nous ne faisons là que gérer au mieux ce dont nous avons hérité concernant cette ZAC.

C'est dommage que les observations que vous formulez n'aient pas été prises en compte par les équipes précédentes qui n'ont pas hésité à démolir une partie du centre-ville qui faisait le charme de notre commune.

Pour ce qui est de la préservation du patrimoine, nous avons à cœur de préserver ce qui peut encore l'être et la Graineterie en est un témoignage apprécié des Ovillois. Vous pouvez donc être rassurés et vous en féliciter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Prochaine séance du Conseil municipal : le jeudi 30 septembre 2010

Prochaine séance du Conseil communautaire : le jeudi 1^{er} juillet 2010 à la Mairie de Sartrouville

Le Maire,
Vice-Président du Conseil général des Yvelines



Alexandre JOUY